

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent : Jean-Paul Pelletier, conseiller.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Remplacement d'une animatrice (camp de jour)
 - Dérogation mineure – 4283 route du Domaine-du-Lac
 - Dérogation mineure – 6082 8^e Rue du Domaine-du-Lac
 - Dérogation mineure – 6282 route du Domaine-du-Lac
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signataires des chèques
 - Promesse d'achat-vente – lot 525-1-2-7
 - Vente – lot 525-1-2-7

- Soumissions – installation d'équipement d'eaux usées – Vianney
- Offre de services – bilan de santé du presbytère
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2020-07-190 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-191 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 juin 2020 et du 29 juin 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 juin 2020 et du 29 juin 2020 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le conseiller Jean-Paul Pelletier se joint à la téléconférence à 19 h 02.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 6 juillet 2020.

Aucune question n'a été reçue.

2020-07-192 Prévisions de sorties

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
D. Doucet	notaire	Plessisville	2020-06-25
D. Doucet	notaire	Thetford Mines	2020-07-09

2020-07-193 Remplacement d'une animatrice (camp de jour)

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager Evelyne Dubois du 25 juin jusqu'au 14 août 2020 pour 8 semaines selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine au taux horaire de 13.10 \$ en remplacement d'Alika Benoit qui a démissionné. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-194 Dérogation mineure - 4283 route du Domaine-du-Lac

Attendu que Gaston Blondeau a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation de la résidence existante avec une marge de recul arrière de 3,08 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres localisée au 4283 route du Domaine-du-Lac sur le lot 627-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses

commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 19 juin 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Gaston Blondeau et localisée au 4283 route du Domaine-du-Lac sur le lot numéro 627-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence dans la marge de recul arrière à 3,08 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-195

Dérogation mineure - 6082 8^e Rue du Domaine-du-Lac

Attendu que Roland Arsenault a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant de 5,85 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres et pour l'implantation de la remise existante avec une marge de recul latérale du côté sud de 0,19 mètre normalement prescrite à 1 mètre afin de régulariser une situation existante localisée au 6082, 8^e Rue du Domaine-du-Lac sur les lots 619A-21 et 619A-23, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 19 juin 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Roland Arsenault et localisée au 6082, 8^e Rue du Domaine-du-Lac sur les lots numéros 619A-21 et 619A-23, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence dans la marge de recul avant à 5,85 mètres et pour l'implantation de la remise dans la marge de recul latérale du côté sud à 0,19 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-196

Dérogation mineure - 6282 route du Domaine-du-Lac

Attendu que Martial Charest et Johanne St-Pierre ont déposé une demande de dérogation mineure pour le rallongement d'un quai actuellement d'une longueur de 31,7 mètres pour un total de 46,3 mètres (trois sections de 1,22 mètre X 4,87 mètres) alors que le règlementation actuelle prévoit une longueur maximale de 38 mètres afin d'atteindre une profondeur se rapprochant le plus de 1,2 mètre en période d'étiage au bout de son quai actuellement à 0,6 mètre localisé au 6282 route du Domaine-du-Lac, sur les lots 650-177 et 650-178, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 19 juin 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par

Martial Charest et Johanne St-Pierre et localisée au 6282 route du Domaine-du-Lac sur les lots numéros 650-177 et 650-178, canton d'Halifax, soit suspendue pour permettre l'étude de détails supplémentaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-197 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que Sylvie Gingras soit nommée maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les huit prochains mois, soit de juillet 2020 à février 2021 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-198 Autorisation de signatures des chèques

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Sylvie Gingras et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, le secrétaire-trésorier adjoint Dominic Doucet à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-199 Promesse d'achat-vente - lot 525-1-2-7

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a l'intention de vendre un terrain vacant portant le numéro de lot 525-1-2-7 du canton d'Halifax à Gardner Fournitures industrielles inc.;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer une promesse d'achat-vente avec Gardner Fournitures industrielles inc. pour le terrain vacant portant le numéro de lot 525-1-2-7 du canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-200 Vente - lot 525-1-2-7

Attendu la promesse d'achat-vente intervenue entre la municipalité de Saint-Ferdinand et Gardner Fournitures Industrielles inc. pour le lot numéro 525-1-2-7;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Gardner Fournitures Industrielles inc. le lot numéro 525-1-2-7 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford tel que décrit dans la description technique préparée par Yves Drolet arpenteur-géomètre en date du 4 juin 2020;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 30 337 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié, le vendeur ayant reçu un acompte de 1000 \$ de la part de l'acheteur;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Gardner Fournitures Industrielles inc.;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-201

Soumissions - installation d'équipement d'eaux usées - Vianney

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit mettre aux normes les installations d'eaux usées pour les 537, 541 et 543 route de Vianney;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour l'installation d'équipements de traitement d'eaux usées domestique pour les 537, 541 et 543 route de Vianney;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 30 juin 2020 est le suivant :

Entrepreneurs	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Excavation Coulombe inc.	83 740.00 \$	4 187.00 \$	8 253.07 \$	96 280.07 \$
Excavation Gagnon & Frères inc.	90 161.22 \$	4 508.06 \$	8 993.58 \$	103 662.86 \$
Les Entreprises Delorme	96 458.50 \$	4 822.93 \$	9 621.74 \$	110 903.16 \$
Noria Construction inc.	97 694.88 \$	4 884.74 \$	9 745.06 \$	112 324.69 \$
Cité Construction TM inc.	126 371.19 \$	6 318.56 \$	12 605.53 \$	145 295.27 \$
Les Constructions de L'Amiante inc.	109 175.00 \$	5 458.75 \$	10 890.21 \$	125 523.96 \$
Excavation Maggy inc.	88 339.48 \$	4 416.97 \$	8 811.86 \$	101 568.32 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Excavation Coulombe inc.;

Attendu que ces travaux font partie de la programmation de la TECQ 2019-2023;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux d'installation d'équipements de traitement d'eaux usées domestique pour les 537, 541 et 543 route de Vianney à Excavation Coulombe inc. et ce, au prix de 96 280.07 \$ (taxes incluses).

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-202 Mandat Lemay Côté architectes inc. - bilan de santé du presbytère

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de retenir les services de Lemay Côté architectes inc. pour effectuer un bilan de santé du presbytère situé au 609 rue Principale au montant de 6 795 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services OS-850-20 datée du 30 juin 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2020-07-203 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de payer les comptes du mois de juin 2020 tels que présentés pour un montant de 408 227.71 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-07-204 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.